



Aujourd’hui le 8 mai, le gouvernement du Québec a dévoilé par communiqué les plus récentes données sur l’évolution de la COVID-19 au Québec. Ainsi, le bilan pour la COVID-19 est maintenant de 36 150 cas de personnes infectées au Québec, 1 827 personnes hospitalisées, 207 personnes aux soins intensifs et de 2 725 décès.

Par ailleurs, le gouvernement a annoncé que les proches aidants qui doivent se rendre en CHSLD n’auront plus à passer de tests de dépistage, contrairement à ce qui avait été annoncé.

Rappelons qu’hier, le premier ministre a annoncé une bonification de la rémunération du personnel de la santé par différentes primes salariales (voir détails plus bas). Par ailleurs, constatant que les conditions ne sont toujours pas réunies pour commencer le déconfinement, il a annoncé le report de la réouverture des commerces, des écoles primaires et des services de garde dans le Grand Montréal au 25 mai.

### **POINT SUR L’OFFRE DE TESTS DIAGNOSTIQUES DANS LA GRANDE RÉGION MÉTROPOLITAINE**

Lors d’une conférence de presse tenue aujourd’hui à Montréal, le directeur national de la santé publique, D<sup>r</sup> Horacio Arruda, accompagné de la ministre responsable de la Métropole et de la région de Montréal et de la directrice régionale de la santé publique de Montréal, D<sup>re</sup> Mylène Drouin, a rappelé que la situation est plus problématique dans plusieurs secteurs de la Communauté métropolitaine de Montréal, qui inclut l’Île de Montréal, l’Île de Laval et une partie de la Montérégie, des Laurentides et de Lanaudière.

Le D<sup>r</sup> Arruda a annoncé le lancement d’une stratégie de dépistage massive dans ces régions ciblées. Il a indiqué que cette approche permettra de mieux cibler la transmission communautaire et de mieux protéger la population. Il a rappelé que la collaboration de la population est nécessaire et a invité ceux qui présentent des symptômes liés à la COVID-19 à contacter la ligne dédiée.

Il a indiqué qu’il y aura mise en place de cliniques mobiles. Il a mentionné que le Québec avait une capacité de 10 000 tests par jour et poursuivait l’objectif de réaliser 14 000 tests par jour dans les prochains jours. Il a indiqué que le port du couvre-visage faisait désormais partie de l’étiquette respiratoire et était fortement recommandé.

## MARCHÉS PUBLICS

Les marchés publics permanents ou saisonniers peuvent poursuivre leurs activités, pourvu que les mesures et les consignes d'hygiène et de santé publique soient respectées pour éviter la propagation de la COVID-19. Dans ce contexte, le gouvernement a publié un guide pour accompagner les marchés publics intitulé *MARCHÉS PUBLICS Guide d'application des mesures de prévention recommandées dans le contexte de la COVID-19*.

Ce guide vise à accompagner les marchés publics qui désirent maintenir leurs activités en leur proposant des moyens adaptés à leur réalité pour mettre en œuvre les directives gouvernementales. Il présente les mesures de prévention à appliquer et des pistes d'action regroupées en quatre grands thèmes.

Vous pouvez le consulter [ICI](#).

## ON CONTINUE À SE FORMER... À DISTANCE!

Depuis le début de la crise liée à la COVID-19, la Fédération québécoise des municipalités (FQM) est restée au plus près de ses membres afin de leur apporter l'information et le soutien dont ils ont besoin. Elle le fait également en matière de formation et vous propose de découvrir aujourd'hui son offre élargie de formations à distance : cours en classe virtuelle, cours en ligne, webinaires, capsules vidéo.

**En effet, afin de préserver la distanciation sociale, les cours en salle offerts par la FQM sont dorénavant proposés dans une nouvelle formule de cours à distance en classe virtuelle dont nous avons le plaisir de vous présenter le calendrier.**

Il est important de préciser que ces cours seront pris en compte dans votre cheminement vers l'un des diplômes proposés par la FQM.

### Les cours à distance en classe virtuelle

- Le jeudi 14 mai 2020 (9 h à 12 h) : [La gestion contractuelle en deçà de 101 100 \\$](#)
- Les jeudi 21 et vendredi 22 mai 2020 (13 h 30 à 16 h 30) : [Communiquer avec impact en tant qu'élue](#)
- Les lundi 25 et mardi 26 mai 2020 (9 h à 12 h) : [Maîtrisez vos dossiers municipaux](#)
- Les mardi 26 et mercredi 27 mai 2020 (13 h 30 à 16 h 30) : [Préparation et participation des élu.es aux assemblées du conseil municipal](#)
- Le mercredi 27 mai (9 h à 12 h) : [Le service à la clientèle](#)
- Les jeudi 28 et vendredi 29 mai 2020 (13 h 30 à 16 h 30) : [Initiation au coaching](#)
- Le lundi 1<sup>er</sup> juin (13 h 30-16 h 30) ou le mardi 2 juin (9 h – 12 h) : [Le marketing territorial, mode d'emploi pour les municipalités et MRC](#)
- Les mardi 2 et mercredi 3 juin 2020 (13 h 30-16 h 30) : [Adjugé! Les coulisses de la prise de décision en matière de contrats](#)
- Les jeudi 4 et vendredi 5 juin 2020 (13 h à 16 h) : [Initier le changement](#)
- Les jeudi 4 et vendredi 5 juin 2020 (9 h à 12 h) : [Sécurité civile : les élus-es, la loi et la prévention](#)

- Les lundi 8 et mardi 9 juin 2020 (9 h à 12 h) : [La prise de décision en urbanisme](#)
- Les lundi 8 et mardi 9 juin 2020 (13 h 30 à 16 h 30) : [La gestion financière municipale](#)
- Les jeudi 18 et vendredi 19 juin 2020 (13 h 30 à 16 h 30) : [Atelier-pratique : l'entrevue radio et télé](#)

L'offre de formation à distance, outre les cours en classe virtuelle, se décline avec les cours privés, les webinaires, les cours en ligne et les capsules vidéo.

Pour en savoir plus sur toutes les formations à distance, cliquez [ICI](#).

Et toujours 25 % de remise pour les membres grâce au code promotionnel transmis à votre municipalité.

### **LEVÉE DE LA SUSPENSION APPLICABLE AUX ÉVALUATEURS AGRÉÉS À PARTIR DU 11 MAI**

Le gouvernement a annoncé, aux termes du décret numéro 505-2020 du 6 mai 2020, la levée à compter du 11 mai prochain de la suspension applicable aux activités effectuées en milieu de travail en vertu du décret numéro 223-2020 du 24 mars 2020, incluant « les courtiers immobiliers, les arpenteurs-géomètres, les inspecteurs et les évaluateurs en bâtiment et les évaluateurs agréés ».

Vous pouvez consulter le décret [ICI](#).

### **MODIFICATIONS CONCERNANT LES ASSEMBLÉES DE CONSULTATION ET RÉFÉRENDUMS ET LA DIVISION TERRITORIALE EN DISTRICTS ÉLECTORAUX**

Dans un arrêté ministériel du 7 mai 2020, la ministre de la Santé et des Services sociaux a apporté certaines modifications concernant les consultations référendaires. Conséquemment, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a substantiellement modifié la section relative aux assemblées de consultation et référendums et à la division territoriale en districts électoraux. Pour voir l'arrêté numéro 2020-033 du 7 mai, cliquez [ICI](#).

Pour avoir accès aux fiches explicatives préparées par le MAMH, cliquez [ICI](#).

### **REPRISE GRADUELLE DES CHANTIERS ROUTIERS DÈS LE 11 MAI AU QUÉBEC**

L'ensemble de l'industrie de la construction pourra recommencer ses activités dès le 11 mai. Ainsi, le ministère des Transports annonce une reprise progressive, en tenant compte des mesures sanitaires spécifiques régionales, de la vaste majorité de ses 1 300 travaux routiers prévus cette année. Sur chacun de ces chantiers, les mesures de santé publique ainsi que les recommandations de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) seront mises en application afin de garantir la sécurité des travailleuses et travailleurs.

Vous pouvez consulter le communiqué [ICI](#).

## DÉPLOIEMENT D'INTERNET HAUT DÉBIT DANS TOUTES LES RÉGIONS DU QUÉBEC

La crise actuelle a mis en lumière l'urgence de déployer Internet haut débit dans toutes les régions du Québec. Si tous les Québécois-es sont affectés par la mise sur pause de la société, l'impossibilité de plusieurs communautés d'avoir accès à un débit suffisant ajoute aux difficultés actuelles. Comme vous le savez, malgré les investissements majeurs annoncés par les gouvernements, la volonté de régler la situation est compromise par le comportement de grandes entreprises de télécommunication qui bloquent l'accès aux poteaux à ceux qui veulent déployer la fibre optique partout sur le territoire.

Le président de la FQM a publié un texte cette semaine pour dénoncer cette situation et demander aux ministres responsables du gouvernement du Canada d'envoyer un signal clair au CRTC pour que soient retirées ces entraves. Le président a également souligné la nécessité de mettre en place un plan d'accélération des investissements pour le déploiement d'Internet haut débit dans toutes nos communautés.

Vous pouvez consulter la lettre ouverte du président publiée ce matin dans *La voix de l'Est* et *Le Devoir* [ICI](#).

Par ailleurs, vous pouvez également consulter le mémoire déposé par la FQM au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) dans le cadre de son Appel aux observations sur les obstacles potentiels au déploiement de réseaux qui ont accès à un système à large bande dans les régions mal desservies du Canada [ICI](#).

## OCTROI DE PRIMES POUR LES TRAVAILLEURS DE LA SANTÉ QUI ŒUVRENT À TEMPS PLEIN POUR LUTTER CONTRE LE VIRUS

Hier, le premier ministre du Québec, accompagné du ministre responsable de l'Administration gouvernementale et président du Conseil du trésor, a annoncé la bonification de la rémunération du personnel afin d'encourager le travail à temps plein et de favoriser la rétention des travailleurs de la santé. Ainsi, près de 70 millions de dollars par mois seront consentis pour des primes additionnelles.

Plus concrètement, tous les employés qui offriront une prestation de travail à temps plein dans les CHSLD recevront 100 \$ par semaine. À cela s'ajoutent des primes supplémentaires pour ceux qui travailleront à temps plein dans un CHSLD infecté, soit 200 \$ de plus après 2 semaines consécutives et 400 \$ de plus après 4 semaines consécutives. Donc, des primes pouvant atteindre 1 000 \$ par mois.

Ces mêmes mesures monétaires seront également appliquées dans une vingtaine de centres hospitaliers désignés « zone chaude » de la grande région de Montréal, aux mêmes conditions, mais seulement pour les catégories d'emploi suivantes : le personnel infirmier tant clinicien qu'auxiliaire, les inhalothérapeutes, les préposés aux bénéficiaires, les auxiliaires en santé et services sociaux, les aides de service et les préposés à l'entretien.

Par ailleurs, par équité, des subventions seront versées aux ressources intermédiaires et de type familial (RI-RTF) et aux CHSLD privés afin que ces milieux d'hébergement soient en mesure d'offrir les mêmes bonifications à leur personnel. Les résidences pour personnes âgées (RPA) recevront également une subvention pour offrir les mêmes primes à leur personnel œuvrant en « zone chaude ».

De plus, le gouvernement propose une nouvelle mesure pour tous salariés du réseau de la santé et des services sociaux qui accepteraient de transférer temporairement d'une région vers Montréal, Laval ou la Montérégie, régions considérées comme « chaudes », pour prêter main-forte. Cette personne recevra un montant de 2 000 \$ par mois, qui peut s'ajouter aux autres primes.

Vous pouvez consulter le communiqué [ICI](#).

## **OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE AUX SERVICES DE GARDE NON SUBVENTIONNÉS**

Le gouvernement du Québec a annoncé un soutien financier de 22 millions de dollars pour aider les garderies non subventionnées (GNS) et les responsables de services de garde reconnus non subventionnés à reprendre le service durant la période d'ouverture progressive, soit jusqu'au 19 juin.

Des sommes seront également accordées aux responsables de services de garde (RSG) reconnus non subventionnés, pour qu'ils puissent, eux aussi, ouvrir leurs portes et accueillir des enfants. Ces sommes totaliseront environ 370 000 \$ pour les 48 RSG dans cette situation.

Vous pouvez consulter le communiqué [ICI](#).

## **RAPPEL - INITIATIVES DES MUNICIPALITÉS ET MRC DANS LE CONTEXTE DE LA PANDÉMIE**

Depuis le début de la crise sans précédent provoquée par la pandémie de la COVID-19, les municipalités et les MRC ont dû relever des défis importants et s'adapter rapidement aux mesures exceptionnelles et aux consignes sanitaires mises en place pour limiter la propagation du virus. Nous avons pu constater à quel point vous avez fait preuve d'originalité et d'innovation pour répondre aux besoins de vos communautés et contribuer au maintien des services essentiels.

Nous vous invitons à nous faire parvenir à [accompagnementpolitique@fqm.ca](mailto:accompagnementpolitique@fqm.ca) vos photos, articles de journaux ou autres qui démontrent les initiatives originales que vous avez déployées pour soutenir vos entreprises et les organismes communautaires, encourager l'achat local, assurer la sécurité des citoyens.

## **POINT DE PRESSE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL**

Aujourd'hui, lors de son point de presse quotidien, le premier ministre Justin Trudeau a annoncé la prolongation de la Subvention salariale d'urgence au-delà du mois de juin afin d'encourager la relance de l'économie et stimuler la création d'emplois. Il a indiqué que les détails seront dévoilés la semaine prochaine. Il a encouragé les entreprises à utiliser la subvention pour réembaucher les employés mis à pied.

Il a indiqué que près de 500 000 entreprises avaient par ailleurs utilisé le compte d'urgence pour les entreprises.

Il a annoncé la mise sur pied du Conseil sur la stratégie industrielle, présidé par M<sup>me</sup> Monique Leroux, qui aura pour mission d'étudier les effets de la pandémie sur des secteurs économiques spécifiques et déterminer le soutien approprié.

Le premier ministre a annoncé une aide pour le secteur culturel et sportif dont les détails ont été dévoilés plus tard par le ministre du Patrimoine Steven Guilbeault. Ainsi, le Fonds d'urgence relatif à la COVID-19 pour soutenir les organismes chargés de la culture, du patrimoine et du sport de 500 millions qui avait été annoncé à la mi-avril sera réparti comme suit :

- 198,3 millions aux bénéficiaires du secteur des arts et de la culture par l'entremise des programmes existants ainsi qu'à d'autres organismes ayant démontré des besoins;
- 72 millions au secteur du sport;
- 53 millions au secteur du patrimoine par l'entremise du volet d'urgence du Programme d'aide aux musées;
- 3,5 millions à des projets liés à la COVID-19 par l'entremise de l'Initiative de citoyenneté numérique.
- 55 millions de dollars seront distribués par le Conseil des arts du Canada pour aider les organismes artistiques qui appuient les artistes;
- 115,8 millions de dollars, pour appuyer le secteur audiovisuel canadien, seront distribués par le Fonds des médias du Canada (88,8 millions) et Téléfilm Canada (27 millions);
- L'utilisation des fonds restants sera évaluée en fonction des besoins.

Rappelons qu'hier, le premier ministre Trudeau a annoncé la conclusion d'ententes avec les provinces en vue de bonifier les salaires des travailleurs essentiels, une mesure de 4 milliards \$ financée à 75 % par le gouvernement fédéral. Il a indiqué que ce sont les provinces qui détermineront quels travailleurs se qualifient et à quelle hauteur.

Par ailleurs, le gouvernement fédéral a fait le point hier sur le déploiement des forces armées canadiennes au Québec : 1 020 membres des forces armées sont actuellement déployés dans 20 établissements de soin longue durée dans la région de Montréal. Le gouvernement a indiqué que d'ici la semaine prochaine, ce seront plus de 1 350 militaires qui seront déployés sur le terrain pour aider les aînés, permettant de desservir 5 nouveaux CHSLD. 200 rangers canadiens sont également déployés dans 26 communautés au nord et à l'est du Québec.